

OPTIMISER LE DERNIER APPORT D'AZOTE DES BLES GRACE AU SATELLITE

Cette année, la chambre d'agriculture du Tarn propose le service **Mes Sat'Im@ges**, en partenariat avec l'entreprise Wanaka. Le principe : des images satellites des parcelles sont analysées par un modèle pour mesurer la biomasse et l'azote déjà absorbé par la céréale et ainsi aboutir à un conseil pour la quantité d'azote nécessaire pour le dernier apport.



Quels sont les enjeux ?

L'apport qualité est utile pour le rendement et crucial pour obtenir le **bon taux de protéines** (notamment pour blés de force et blés durs). L'utilisation d'outils de pilotage en végétation tel que le satellite permet de **réajuster cette dose** en fonction des situations (mauvaise valorisation d'un apport à cause du sec, potentiel à revoir à la hausse ou à la baisse selon les années...). De plus, l'intérêt du satellite (vis-à-vis du Ntester par exemple) est à la fois d'avoir une dose d'azote moyenne à apporter, représentative de la parcelle et indépendante de tout échantillonnage, et une **carte de conseil** pour apporter la bonne dose au bon endroit (bas-fonds, zones plus légères, mouillères...). On modulant la dose moyenne, on prend mieux en compte l'hétérogénéité de la parcelle et donc les zones à potentiels différents.

Faut-il un équipement spécifique ?

Être équipé d'une console de modulation reliée à votre épandeur reste le plus confortable et performant. Dans ce cas il suffit de charger la carte sur clé USB et la console modulera la dose moyenne.

Néanmoins, tous les agriculteurs peuvent utiliser le service Mes Sat'Im@ges. Vous pouvez déjà tout simplement épandre la dose moyenne préconisée sur l'ensemble de la parcelle avec un épandeur classique.

Vous pouvez aussi moduler la dose moyenne dans la parcelle de façon manuelle (commande depuis la cabine). Pour cela l'application gratuite Agroptimize vous géolocalise sur la carte de conseil visualisée sur votre smartphone. Vous pouvez aussi jalonner à l'avance avec la carte papier.

Nos retours de terrains :

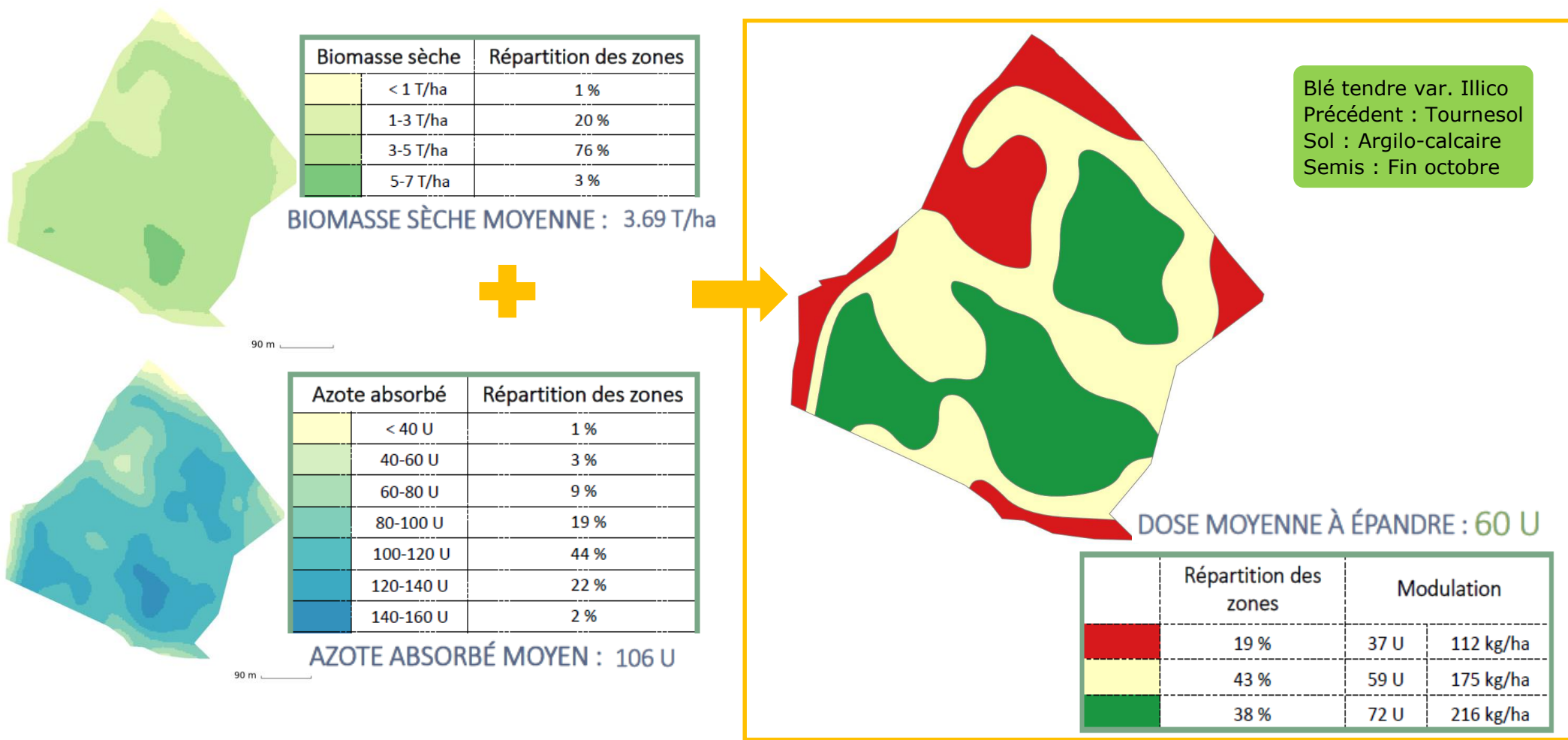
Cette campagne, Mes Sat'Im@ges a été souscrit sur plusieurs centaines d'ha de céréales dans le Tarn.

- La biomasse des parcelles est souvent plus faible que d'habitude (mauvaises conditions d'implantation, hiver humide et mars/avril très sec...) → les pailles sont courtes et le tallage moyen
- L'azote total déjà absorbé par la culture est également assez faible, ce qui traduit une mauvaise valorisation des apports précédents (notamment ceux de mars, sans pluie significative)

→ Ces éléments sont donc primordiaux à prendre en compte pour réajuster la dose d'azote du dernier apport !

Pour info, ce service permet possiblement des économies d'azote (lorsque les besoins sont déjà couverts), mais aussi un éventuel déplaçonnement du PPF en zone vulnérable (notamment quand les bilans sont faibles).

Voici un exemple de cartes obtenues chez un agriculteur de l'Albigeois :



BRAVO à ces agriculteurs !

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des données les plus récentes.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. Multi-uses qui des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cultures de charges spécifiques (ex. : blés SRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous de respecter des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute intervention. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phytos)

Bulletin de santé végétale
écophyto2018

AGRICULTURES & TERRITOIRES
DIVERSES CHAMAGNE

PROJET DE VAL D'ADOUR GARENNE
Le Département de l'ADOUR GARENNE

Siège Social : 98 rue des agriculteurs - BP 99 - 82002 ALBI Cedex.
Tél : 05 63 46 10 83 - Email : caennel@territoiresenligne.fr

Bulletin rédigé par
Maïva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tam.chamagn.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tam.chamagn.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tam.chamagn.fr

AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE "Développement agricole et rural" et FAEG

ENGAGEMENT DE SERVICE
SÉRIEUSE ASSURANCE
N°1 121
www.121.org
C'est l'Assurance

Le Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires médicamenteux sous le numéro JRO1702, dans le cadre de l'engagement multi-usages porté par l'APCA